

**DECISION N°2022-076 du 9 mai 2022
portant nomination du déontologue à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de
l'environnement et du travail,**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et
du travail,**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-1, L. 1313-5, L. 1451-4 et R. 1313-17 à -23 ;

Vu le décret du 3 juin 2019 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail, Dr Roger Genet ;

Vu la décision n°2019-03-088 du 29 mars 2019 portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

DECIDE :

Article 1. – Madame Bérénice RENARD, directrice des affaires juridiques de l'Agence nationale de sécurité
sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, est désignée en tant que déontologue.

Article 2. – La présente décision, qui abroge la décision n°2021-287 portant nomination du déontologue par
intérim, sera publiée au Registre des actes, avis et décisions et sur le site Internet de l'Agence nationale de
sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 9 mai 2022

Roger GENET